

Préavis n° 13/2026

3^e demande de crédits complémentaires au budget 2026 et validation des dépenses imprévisibles et exceptionnelles

Payerne, le 29 juillet 2026





Table des matières

1	Préambule	3
2	Objet du préavis	3
2.1	Demande de crédits complémentaires au budget 2026	3
2.2	Validation des dépenses imprévisibles et exceptionnelles	13
3	Synthèse	14
4	Conclusions	14



AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 24 juillet 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

1 Préambule

Conformément aux articles 104 et 105 du Règlement du Conseil communal, ainsi qu'aux articles 10 et 11 du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), nous sollicitons l'octroi de crédits complémentaires pour couvrir des charges ou des revenus qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'exercice en cours.

2 Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet, d'une part, la demande de crédits complémentaires au budget 2026 et, d'autre part, la validation de dépenses imprévisibles et exceptionnelles.

2.1 Demande de crédits complémentaires au budget 2026

1) Administration générale

Compte	Fonction	Budget 2026, y compris préavis n ^{os} 04/2026 et 09/2026	Crédits complémentaires
1100 3092.00	Frais de recherche de personnel	50'000.—	25'000.—

La présente demande de crédit budgétaire complémentaire vise à couvrir les frais liés à l'externalisation de procédures de recrutement pour plusieurs postes devenus vacants au cours de l'exercice 2026.

Lors de l'établissement du budget 2026, ces besoins n'étaient pas connus et n'ont dès lors pas pu être intégrés à la planification budgétaire. Les mouvements de personnel intervenus depuis lors, concernant notamment des postes de Cheffes ou Chefs de secteur ou de collaboratrice ou collaborateur techniques, ont rendu nécessaire le recours à un cabinet spécialisé. Cette solution a été retenue afin de garantir un recrutement efficace pour des fonctions clés ou en raison de la pénurie de candidates et candidats sur le marché de l'emploi.



Le crédit complémentaire demandé permettra de financer les procédures de recrutement encore à lancer au cours de l'année 2026, ainsi que de disposer d'une marge permettant de faire face à d'éventuels besoins supplémentaires qui pourraient résulter de départs non prévisibles d'ici à la fin de l'exercice.

Il n'est pas envisageable d'attendre le budget 2027, les postes concernés devant être repourvus dans les meilleurs délais afin d'assurer la continuité des prestations, le bon fonctionnement des services et d'éviter une surcharge pour les équipes en place.

1) Administration générale

Compte	Fonction	Budget 2026, y compris préavis n ^{os} 04/2026 et 09/2026	Crédits complémentaires
1100	3185.00 Honoraires et frais d'expertises	155'000.—	142'000.—

Mandat de gestion intérimaire des ressources humaines (Fr. 100'000.—)

La présente demande de crédit budgétaire complémentaire vise à couvrir la poursuite du mandat de gestion intérimaire du secteur des ressources humaines au-delà de la période ayant fait l'objet d'une dépense imprévisible et exceptionnelle (voir chapitre 2.2 ci-après).

Lors de l'établissement du budget 2026, la vacance du poste de Responsable des ressources humaines n'était pas connue. Les besoins liés au maintien d'un accompagnement externe du secteur n'ont dès lors pas pu être intégrés dans la planification budgétaire initiale.

La poursuite de ce mandat est nécessaire afin d'assurer la continuité du fonctionnement du secteur des ressources humaines jusqu'à la mise en place d'une solution pérenne.

Il n'est pas envisageable d'attendre le budget 2027, le secteur des ressources humaines assurant une fonction de support transversale essentielle au bon fonctionnement de l'ensemble de l'administration. La poursuite de ce mandat permet de garantir la continuité des prestations, d'accompagner les nombreux recrutements en cours et de préparer durablement l'organisation future du secteur.

Diagnostic des processus et politiques des ressources humaines et enquête de satisfaction du personnel (Fr. 42'000.—)

Cette demande de crédit budgétaire complémentaire vise à financer un mandat d'accompagnement portant sur les politiques et les processus de gestion des ressources humaines, ainsi qu'une enquête de satisfaction auprès de l'ensemble du personnel communal.

Lors de l'établissement du budget 2026, la démarche de diagnostic n'avait pas été planifiée et n'a dès lors pas pu être intégrée à la planification budgétaire. La période de transition actuelle a conduit à engager une réflexion plus large sur les politiques et les processus de gestion des ressources humaines, afin de disposer d'une feuille de route permettant de répondre aux enjeux des prochaines années.



Ce mandat permettra d'établir une feuille de route définissant les orientations et les mesures à mettre en œuvre, notamment en matière d'attractivité et de fidélisation du personnel, d'anticipation des nombreux départs à la retraite attendus, de développement de la marque employeur et d'optimisation des processus RH.

Dans le même temps, une enquête de satisfaction sera réalisée auprès de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, conformément au vœu formulé par la Commission de gestion. Cette démarche permettra de recueillir leur perception de leur environnement de travail et d'identifier les axes d'amélioration.

Il n'est pas envisageable d'attendre le budget 2027. Les résultats de ce mandat sont nécessaires pour orienter les décisions relatives à l'évolution de la politique des ressources humaines et à l'adaptation des processus RH. Reporter cette démarche retarderait la mise en œuvre des mesures destinées à répondre aux défis auxquels la Ville sera confrontée ces prochaines années. L'enquête de satisfaction répond par ailleurs à une demande de la Commission de gestion et viendra compléter cette analyse.

1) Administration générale
Activité culturelles et de loisirs

Compte	Fonction	Budget 2026, y compris préavis n ^{os} 04/2026 et 09/2026	Crédits complémentaires
1530	3653.76 Subvention 181 ^o	15'000.—	12'000.—

Cette dépense n'a pas été prévue au budget 2026, car elle correspond à une régularisation liée à une subvention attendue en 2025 mais non réclamée à temps. Il s'agit donc d'un besoin de compensation ponctuel, directement lié à une situation antérieure et non d'une charge récurrente pouvant être anticipée dans le cycle budgétaire ordinaire. Il ne peut pas attendre le budget 2027, car la régularisation doit intervenir rapidement pour respecter les engagements financiers liés à l'accord avec la Ville et maintenir l'équilibre du financement de l'association.

1) Administration générale
Service de la cohésion sociale

Compte	Fonction	Budget 2026, y compris préavis n ^{os} 04/2026 et 09/2026	Crédits complémentaires
1560	3653.06 Projets Intégration	34'600.—	12'000.—
1560	3653.11 Projets Qualité de vie	52'200.—	6'000.—

Diagnostic de l'impact des mesures seniors (Fr. 12'000.—)

Ce montant n'a pas pu être intégré au budget 2026, car il s'agit d'une démarche nouvelle visant à disposer d'une base d'analyse fiable avant d'adapter les mesures destinées aux seniors. Cette évaluation est nécessaire pour objectiver les besoins, identifier les ajustements pertinents et orienter les actions futures sur des données concrètes plutôt que sur des hypothèses. Le projet ne peut pas attendre le budget 2027, car la collecte des informations doit se faire en fin d'année, en lien avec les rencontres annuelles déjà planifiées avec les seniors, afin de garantir la pertinence des résultats et la continuité de la démarche.

**Frais de graphisme pour la communication des activités (Fr. 6'000.—)**

Ce montant n'a pas été intégré au budget 2026, car les besoins de communication se sont révélés en cours d'année, en fonction des activités effectivement programmées. Même si certaines tâches ont pu être réalisées en interne, la qualité requise pour une communication efficace, claire et cohérente nécessite désormais l'intervention de personnes compétentes en graphisme. Il ne peut pas attendre le budget 2027, car plusieurs activités ont lieu cette année et demandent une communication immédiate et adaptée, notamment la fête multiculturelle et les activités seniors de cet automne.

**1) Administration générale
Informatique**

Compte	Fonction	Budget 2026, y compris préavis n ^{os} 04/2026 et 09/2026	Crédits complémentaires
1900 3151.00	Entretien mobilier et machines de bureau	381'922.—	33'172.—

Renouvellement de la plateforme de virtualisation des serveurs (Fr. 12'000.—)

La présente demande de crédit budgétaire complémentaire vise à couvrir les coûts liés au renouvellement provisoire des licences de la plateforme actuellement utilisée pour héberger les serveurs informatiques, ainsi qu'à la mise en place de la nouvelle solution appelée à la remplacer.

Lors de l'établissement du budget 2026, l'éditeur du logiciel n'avait pas encore communiqué son nouveau modèle de licences ni les coûts qui en découleraient. Ces éléments n'ont donc pas pu être intégrés à la planification budgétaire.

À la suite de cette annonce, il a été décidé de migrer progressivement vers une solution alternative, plus pérenne et économiquement avantageuse. Cette transition nécessite toutefois plusieurs mois afin de garantir la continuité des prestations informatiques et d'éviter toute interruption des services. Le renouvellement de la licence actuelle pour une durée limitée est donc indispensable durant cette période de transition. Le montant demandé couvre à la fois cette licence transitoire et la souscription de la nouvelle solution, qui sera intégrée au budget des exercices futurs.

Participation au projet pilote de la nouvelle version de l'ERP communal (Fr. 10'500.—)

La présente demande de crédit budgétaire complémentaire vise à financer la participation de la Ville au projet pilote de déploiement de la nouvelle version du logiciel de gestion utilisé par l'administration.

Cette opportunité s'est présentée au cours de l'année 2026 et ne pouvait dès lors pas être anticipée lors de l'établissement du budget. En participant à ce projet pilote, la Ville bénéficie d'un accompagnement complet pour la migration vers la nouvelle version, comprenant les travaux de mise en œuvre, les phases de tests, la mise en service ainsi que la formation des utilisatrices et utilisateurs.

Il n'est pas opportun d'attendre le budget 2027, cette participation permettant de bénéficier de conditions financières particulièrement avantageuses par rapport à une migration réalisée ultérieurement. Elle offre également la possibilité d'anticiper l'évolution du logiciel dans des conditions optimales, tout en générant des économies sur les coûts de maintenance futurs.

**Renouvellement certification label Cyber-safe (Fr. 10'672.—)**

La présente demande de crédit budgétaire complémentaire vise à couvrir les frais liés au renouvellement du label Cyber-safe, indispensable au maintien de la certification de la Ville en matière de cybersécurité.

Lors de l'établissement du budget 2026, le renouvellement de cette certification n'a pas été intégré à la planification budgétaire. Cette situation résulte d'une interprétation différente du calendrier de validité du label, dont le cycle de renouvellement s'est avéré intervenir au cours de l'exercice 2026. La nécessité de procéder au renouvellement a été confirmée lors de la réception de l'avis officiel et de la facture correspondante.

Il n'est pas envisageable d'attendre le budget 2027, le renouvellement devant être effectué dans les délais fixés afin de préserver la certification. Le maintien du label Cyber-safe atteste du respect des bonnes pratiques en matière de cybersécurité et renforce la protection des systèmes d'information.

3) Domaine et bâtiment**Bâtiment divers**

Compte	Fonction	Budget 2026, y compris préavis n ^{os} 04/2026 et 09/2026	Crédits complémentaires
3500 3141.00	Entretien des bâtiments	137'750.—	22'000.—

Service détection incendie

Les investigations récentes ont mis en évidence des mesures de mise en conformité feu indispensables et urgentes, raison de cette demande de budget complémentaires. Ces mesures sont impératives pour garantir la sécurité des usagers et usagères et permettre l'usage civil régulier de certains locaux (notamment la Halle des Fêtes et l'abri Pré-du-Château). Les montants correspondants n'étaient pas prévisibles lors de l'établissement du budget 2026 car les contrôles et expertises n'avaient pas encore déterminé l'ampleur des interventions nécessaires. Ces travaux ne peuvent être différés jusqu'à 2027 sans compromettre la conformité réglementaire et engager la responsabilité de la Ville, un complément budgétaire est donc requis.

Cette dépense est compensée par une réduction équivalente du budget 2026 dans une autre section (voir ci-après la section 5) Instruction publique et cultes « Collège du Château ».

3) Domaine et bâtiment**Bâtiment Rue du Chemin Neuf**

Compte	Fonction	Budget 2026, y compris préavis n ^{os} 04/2026 et 09/2026	Crédits complémentaires
3506 3141.00	Entretien des bâtiments	2'000.—	6'500.—



Réparation façade et service détection incendie

La réparation de l'angle de façade endommagé par un véhicule est une dépense imprévue et urgente. L'incident n'a pas permis d'identifier un tiers responsable et la Ville n'est pas couverte par une assurance pour ce cas précis, ce qui rend nécessaire une intervention immédiate pour limiter l'aggravation des dégâts et les risques pour la sécurité publique.

Par ailleurs, le coût lié au contrat de service pour la détection incendie n'était pas connu au moment de l'établissement du budget 2026 et découle d'une obligation réglementaire de protection feu. Il s'agit donc d'une charge contrainte et non anticipable dans le cycle budgétaire ordinaire. Ces travaux ainsi que le contrat de service ne peuvent pas attendre 2027 sans exposer le bâtiment à des risques structurels et réglementaires, ni compromettre la sécurité des usagères et usagers, d'où la demande de complément budgétaire.

Cette dépense est compensée par une réduction équivalente dans un autre secteur (voir ci-après la section 5) Instruction publique et cultes « Pavillon des Rammes »

4) Travaux Urbanisme

Compte	Fonction	Budget 2026, y compris préavis n ^{os} 04/2026 et 09/2026	Crédits complémentaires
4200 3185.01	Energie et environnement	70'000.—	25'000.—

Arceaux vélos (Fr. 3'000.—) et couvert à vélo à la rue du Temple (Fr. 22'000.—)

Les mesures en faveur de la mobilité douce s'inscrivent dans la mise en œuvre du schéma directeur des mobilités et répondent à une attente exprimée de longue date par les usagères et usagers du vélo. Elles constituent également des actions rapides et visibles, de type quick win, permettant d'améliorer concrètement l'offre en mobilité douce à court terme.

L'effet d'opportunité tient au fait que la reprise des projets de mobilité a pu être relancée grâce à la disponibilité accrue des ressources internes. L'arrivée d'une collaboratrice au secteur de l'aménagement du territoire a permis de dégager du temps au service pour se consacrer à la mobilité et au projet de requalification. Lors de l'élaboration du budget, les montants avaient volontairement été réduits, dans la perspective que, si les ressources humaines devenaient disponibles, des crédits complémentaires puissent être sollicités pour réaliser ces petits projets prioritaires.

4) Travaux Urbanisme

Compte	Fonction	Budget 2026, y compris préavis n ^{os} 04/2026 et 09/2026	+ Crédits complémentaires - diminution de charges
4200 3656.00	Environnement subventions individuelles	220'000.—	130'000.—
4200 4809.00	Prélèvement sur provision	- 220'000.—	- 130'000.—



Complément subventions environnement

Les réductions budgétaires opérées en 2025 sur le budget 2026 ont conduit à établir des prévisions prudentes. Il est demandé d'activer le mécanisme de crédit complémentaire prévu dès lors que les subventions effectivement distribuées à ce jour en 2026 démontrent que le montant initialement estimé ne sera pas suffisant pour répondre à la demande. Le crédit complémentaire demandé est compensé par un prélèvement équivalent sur la provision dédiée.

4) Travaux

Parcs et promenades

Compte	Fonction	Budget 2026, y compris préavis n ^{os} 04/2026 et 09/2026	Crédits complémentaires
4400	3145.00	Entretien des terrains, courts, pistes, places, parc	55'000.— 15'000.—

Evacuation des nids de chenilles processionnaires

Cette problématique n'était pas connue lors de l'établissement du budget et n'a, de ce fait, pas pu être anticipée. Cette année est particulièrement marquée par une présence exceptionnelle de chenilles processionnaires, observée en nombre et sur de nombreux sites du territoire communal. Cette situation semble vraisemblablement liée aux fortes chaleurs et aux conditions climatiques extrêmes de l'année en cours, qui favorisent leur développement et leur prolifération. Les futures mesures à entreprendre à titre préventif seront prises en compte dans les prochains budgets.

4) Travaux

Parcs et promenades

Compte	Fonction	Budget 2026, y compris préavis n ^{os} 04/2026 et 09/2026	Crédits complémentaires
4400	3185.00	Honoraires et frais d'expertises	20'000.— 20'000.—

Expertise sur l'état sanitaire des robiniers sur le territoire communal et interventions

Les épisodes climatiques récents, marqués par une période de sécheresse et de forts vents, ont mis en évidence une fragilité accrue de plusieurs robiniers implantés le long de la Broye. Un événement survenu dans la nuit du 14 au 15 juillet a d'ailleurs confirmé l'urgence de la situation, puisqu'un robinier situé à la rue du Châtelard a perdu une branche charpentière. Le service de piquet du secteur Espaces publics est intervenu immédiatement afin de sécuriser les lieux et de libérer la chaussée.

À la suite de l'expertise réalisée le 15 juillet et avec notre accord, cet arbre a été abattu en interne. L'examen a révélé un important foyer de pourriture, sur une essence également soumise à de forts stress hydriques. Compte tenu de sa localisation, nous ne pouvions pas prendre le risque qu'une nouvelle rupture de branche survienne.

Sont concernés 21 arbres situés entre la passerelle des Rammes et la limite de notre territoire, de part et d'autre de la Broye. Cette essence, bien que non protégée et considérée comme invasive, joue une fonction d'ombrage importante. En revanche, sa réaction



défavorable aux variations climatiques, combinée à sa situation en sommet de talus, limite son accès à l'eau.

Notre responsabilité est double : préserver autant que possible le patrimoine arboré tout en garantissant la sécurité. L'expertise permettra d'identifier les sujets pouvant être maintenus et ceux devant être abattus. Le montant de Fr. 20'000.- couvre à la fois l'expertise et les interventions, qu'il s'agisse de mesures de protection ou d'abattages.

Il n'est pas possible d'attendre 2027, car l'absence d'expertise conduirait le service à préconiser des abattages systématiques par mesure de sécurisation

4) Travaux

Réseau d'égouts et d'épuration

Compte	Fonction	Budget 2026, y compris préavis n ^{os} 04/2026 et 09/2026	+ Crédits complémentaires - Recettes complémentaires
4630	3114.00 Achat machines et matériel d'exploitation	120'000.—	65'000.—
4630	3123.00 Electricité	56'000.—	30'000.—
4630	3124.00 Chauffage	5'000.—	5'000.—
4630	3811.00 Versement à provision	917'453.—	- 100'000.—

Dans le contexte actuel, il est essentiel de privilégier une gestion prudente des investissements liés à la STEP, en limitant autant que possible les dépenses lorsque le matériel existant peut encore être exploité ou être loué jusqu'à la mise hors service de l'installation, prévue à l'horizon 2029-2030. Toutefois, cette approche comporte une part d'incertitude, dès lors que certains équipements, compte tenu de leur âge avancé et du report des travaux de la nouvelle STEP intercantonale de l'Eparsse, peuvent tomber en panne avant cette échéance.

Le Conseil communal a été informé à travers le rapport de gestion, que les coûts liés à la STEP sont susceptibles d'augmenter sensiblement en raison de l'état des installations, lesquelles auraient déjà dû être remplacées. Les factures déjà reçues et les frais payés depuis le début de l'année démontrent que le budget alloué à ces rubriques sera dépassé, ce qui justifie la demande de crédits complémentaires.

Remplacement des soufflantes (Fr. 15'000.—), du tableau électrique pour le dégrilleur (Fr. 40'000.—) et augmentation des coûts de traitement des boues (Fr. 10'000.—)

Des crédits complémentaires sont nécessaires pour le remplacement des soufflantes destinées à l'alimentation en air des bassins de traitement, lesquelles ne fonctionnent plus correctement, ainsi que pour le remplacement du tableau électrique du dégrilleur, du dessableur et du local de prétraitement. Ces équipements sont indispensables au bon fonctionnement de la STEP et leur défaillance compromettrait directement le processus de traitement. À cela s'ajoute l'augmentation des coûts de traitement des boues facturés par la SAIDEF. Cela a été constaté ce premier semestre, donc postérieurement à l'établissement du budget.

**Consommation électrique (Fr. 30'000.—) et de mazout (Fr. 5'000.—)**

La consommation électrique du réseau s'est révélée plus élevée que budgétisé, notamment en raison du dysfonctionnement du couple-chaleur-force (CCF) durant les périodes de canicule, ce qui entraîne l'arrêt de production d'électricité du CCF. Par ailleurs, la consommation de mazout est également supérieure aux prévisions pour le traitement et la digestion, en lien direct avec l'absence de fonctionnement du CCF.

L'absence de ces investissements aurait des conséquences importantes sur l'exploitation de la STEP, en particulier sur le traitement des boues d'épuration, avec à terme un risque d'arrêt de l'installation. Ces crédits complémentaires sont donc indispensables pour assurer la continuité du service jusqu'à la mise hors service de la STEP actuelle.

Diminution du versement à la provision (Fr.- 100'000.—)

Le compte administratif « réseau d'égouts et d'épuration » étant autoporté, un montant équivalent à Fr. 100'000.— est déduit de la provision pour couvrir les coûts susmentionnés.

5) Instruction publique et cultes
Pavillon des Rammes

Compte	Fonction	Budget 2026, y compris préavis n ^{os} 04/2026 et 09/2026	+ Crédits complémentaires - Recettes complémentaires
5040	3141.00 Entretien des bâtiments	14'500.—	- 6'500.—

Cette recette est affectée à la compensation de la charge équivalente de la section 3 « Domaines et bâtiments, Pavillon Bâtiment Rue du Chemin Neuf » mentionnée ci-dessus. Les travaux prévus au budget 2026 pour l'installation des tableaux ANF n'auront pas lieu.

5) Instruction publique et cultes
Collège du Château

Compte	Fonction	Budget 2026, y compris préavis n ^{os} 04/2026 et 09/2026	+ Crédits complémentaires - Recettes complémentaires
5060	3141.00 Entretien des bâtiments	30'100.—	- 22'000.—

Cette recette est affectée à la compensation de la charge équivalente de la section 3 « Domaines et bâtiments, Bâtiment divers » mentionnée ci-dessus. Les travaux prévus au budget 2026 pour l'installation des afficheurs numériques frontaux n'auront pas lieu.

**6) Police****Signalisation routière**

Compte	Fonction	Budget 2026, y compris préavis n ^{os} 04/2026 et 09/2026	Crédits complémentaires
6110	3143.00 Entretien éclairage et signalisation	60'000.—	55'000.—

Complément de signalisation (Fr. 25'000.—)

Le remplacement de certaines plaques de rues, la reprise du marquage de la place Général Guisan laissée en attente du projet de réaménagement, ainsi que le remplacement de miroirs et divers ajustements de marquage et de signalisation, n'étaient pas prévus lors de l'établissement du budget. Ces interventions sont toutefois nécessaires afin d'assurer la lisibilité d'éléments déjà en place.

Lors de l'élaboration du budget 2026, les dossiers n'étaient pas encore suffisamment aboutis pour permettre une planification précise des besoins.

Signalisation chemins AF (Fr. 15'000.—)

Cette demande fait suite à une requête d'agriculteurs ayant constaté des abus sur des tronçons spécifiques de chemins d'amélioration foncière (AF). Le montant inscrit au budget 2026 ne permet pas d'entretenir la signalisation budgétée annuellement et de réaliser la mesure sollicitée, laquelle n'avait pas pu être anticipée lors de l'élaboration du budget.

La demande est arrivée au printemps 2026 et n'était dès lors pas prévisible lors de l'élaboration du budget. Le dossier ayant désormais passé l'enquête publique, sa réalisation est possible et répond à une attente exprimée par les agriculteurs.

Zone 30 Vuary (Fr. 15'000.—)

Ce projet de mobilité découle du schéma directeur des mobilités validé en début d'année par la Municipalité. Il s'agit d'une mesure nouvelle, distincte de l'entretien standard, qui n'était pas intégrée au budget 2026 lors de son élaboration. Les mesures issues du schéma directeur des mobilités ont maintenant fait l'objet d'une planification qui permettra d'intégrer les ressources nécessaires dans le budget de fonctionnement dès 2027.

Cette mesure est attendue depuis deux ans et n'a pas pu être réalisée plus tôt en raison du manque de ressources disponibles. Le projet étant aujourd'hui prêt, il est proposé de saisir cette opportunité et de solliciter le crédit complémentaire nécessaire.

Comme pour les arceaux vélos, les montants au budget ont été maintenus à un niveau compatible avec les ressources humaines alors disponibles. Une réalisation en 2026 permettrait donc de concrétiser un projet déjà mûr.



2.2 Validation des dépenses imprévisibles et exceptionnelles

1) Administration générale

Compte	Fonction	Budget 2026, y compris préavis n ^{os} 04/2026 et 09/2026	Dépenses imprévisibles et exceptionnelles
1100	3185.00 Honoraires et frais d'expertises	155'000.—	50'000.—

La présente demande vise à obtenir la validation d'une dépense imprévisible et exceptionnelle correspondant à un mandat confié à une mandataire afin d'assurer la gestion intérimaire du secteur des ressources humaines.

Ce mandat a dû être engagé à la suite d'une vacance imprévue du poste de Responsable des ressources humaines. Cette situation nécessitait la mise en place immédiate d'un soutien externe afin de garantir la continuité des activités du secteur, d'assurer le traitement des dossiers courants et de maintenir l'accompagnement des services et du personnel.

La mandataire intervient à raison d'un à deux jours par semaine. Outre la gestion opérationnelle du secteur, elle est à même d'apporter son expertise dans l'analyse de l'organisation actuelle.

Lors de l'établissement du budget 2026, cette vacance de poste n'était pas connue. Le recours à un mandat externe n'a dès lors pas pu être anticipé ni intégré dans la planification budgétaire, ce qui a rendu nécessaire son engagement immédiat sous la forme d'une dépense imprévisible et exceptionnelle.



3 Synthèse

Pos.	Fonction	Budget 2026 montant net par fonction Fr.	Crédits Complémentaires - Recettes complémentaires Fr.	Dépenses imprévisibles Fr.
1	Administration générale	8'725'094.—	230'172.—	50'000.—
2	Finances	- 34'924'536.—		
3	Domaine et bâtiments	3'268'885.—	28'500.—	
4	Travaux	7'633'058.—	190'000.— - 130'000.—	
5	Instruction publique et cultes	5'934'971.—	- 28'500.—	
6	Police	3'829'400.—	55'000.—	
7	Sécurité sociale	12'266'900.—		
8	Services industriels			
Résultat (+=déficit)		6'733'772.—	345'172.—	
Résultat après les 2 premières séries de crédits complémentaires et dépenses imprévisibles (préavis n ^{os} 04/2026 et 09/2026)				6'733'772.—
Crédit complémentaires demandés				345'172.—
Dépenses imprévisibles et exceptionnelles				50'000.—
Résultat après la 3 ^e série de crédits complémentaires et dépenses imprévisibles				7'128'944.—

4 Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- vu** le préavis n° 13/2026 de la Municipalité du 29 juillet 2026 ;
- oui** le rapport de la commission des Finances ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE



Article 1 d'accorder à la Municipalité des crédits supplémentaires destinés à couvrir les charges imprévues sur le budget 2026, représentant au total une augmentation des charges nettes de Fr. 345'172.— ;

Article 2 d'approuver les dépenses imprévisibles et exceptionnelles représentant au total une augmentation des charges nettes de Fr. 50'000.—;

Article 3 la situation financière de la Ville est dès lors arrêtée comme suit :
Excédent de charges après 2^e série de compléments
(préavis n^{os} 04/2026 et 09/2026) : Fr. 6'733'772.—

Modification des charges :

1. Administration générale	Fr. 280'172.—
3. Domaine et bâtiments	Fr. 28'500.—
4. Travaux	Fr. 190'000.—
6. Police	Fr. 55'000.—

Charges supplémentaires _____ Fr.553'672.—

Modification des recettes :

4. Travaux	Fr.- 130'000.—
5. Instruction publique et cultes	Fr. - 28'500.—

Recettes supplémentaires _____ Fr.- 158'500.—

Excédent net de charges _____ Fr. 395'172.—

Excédent de charges après crédits complémentaires
et dépenses imprévisibles **Fr. 7'128'944.—**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 29 juillet 2026

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

L. Voinçon



La Secrétaire

C. Thöny

Municipal délégué

M. Lionel Voinçon, Syndic
